

Acadia à Wolfville (N.-É.) où il obtint son baccalauréat ès arts. Plus tard, il obtenait son diplôme de bachelier en droit de l'Université Dalhousie, d'Halifax (N.-É.) et s'inscrivait au barreau de sa province. Il est donc bien outillé pour remplir les importantes fonctions de greffier du Sénat.

Après avoir pratiqué sa profession durant quelque temps, M. MacNeill se voyait nommer conseil du roi. Lors de la première Grande Guerre, il s'engagea dans l'armée et servit en France et en Belgique pendant assez longtemps. De retour d'outre-mer et après avoir complété certaines études, il fut nommé secrétaire de sir Charles Fitzpatrick, alors président de la Commission pour la révision des Statuts de 1924 à 1927. Ce genre de travail a aussi contribué à préparer M. MacNeill au poste qu'il occupe maintenant au Sénat. Nous sommes certes unanimes à reconnaître que ses fonctions de secrétaire de cette commission lui ont valu une précieuse formation. Ayant terminé sa tâche auprès de sir Charles Fitzpatrick, il entra au ministère de la Justice où il demeura de 1927 à 1942, et, là encore, ses travaux le préparèrent aussi magnifiquement au poste qu'il occupe aujourd'hui. En 1942, il était nommé légiste et conseiller parlementaire du Sénat, poste qu'il occupa jusqu'à sa présente nomination. Point n'est besoin pour moi d'insister sur la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions et sur l'aide qu'il nous a apportée à tous dans la solution de nos problèmes. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous en disant que nous sommes très heureux de sa nomination à titre de greffier du Sénat.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Macdonald: Son prédécesseur, M. L. Clare Moyer, D.S.O., C.R., B.A., avait rempli les fonctions de greffier du Sénat avec beaucoup de compétence. M. Moyer a quitté son poste parce qu'il était malade et nous étions tous fort peinés d'apprendre qu'il ne pouvait continuer à remplir le poste de greffier. M. Moyer s'était bien préparé à la tâche qu'il devait remplir. Il a obtenu de l'Université de Toronto son diplôme en sciences politiques avec grande distinction et a collaboré à plusieurs journaux, ayant débuté à l'échelon des reporters. Je ne crois pas qu'il y ait meilleure préparation que le journalisme pour un homme qui doit remplir des fonctions publiques. Il y acquiert un important bagage de connaissances qui lui seront plus tard d'un précieux concours. Après avoir fait du journalisme pendant quelque temps, M. Moyer s'est lancé dans la pratique du droit. Il est devenu membre du Barreau de l'Ontario et du Barreau de la Saskatchewan. Il est

l'un des rares avocats au Canada à avoir été admis au Barreau de deux provinces.

Durant la première guerre mondiale, M. Moyer a fait du service militaire en France, en Belgique et en Allemagne. Son courage sur le champ de bataille lui a valu deux mentions dans les dépêches et la décoration D.S.O. en 1918. Après la démobilisation, ayant pratiqué le droit pendant quelque temps, il fut nommé conseiller juridique du bureau du procureur général de la Saskatchewan, poste qu'il a occupé de 1921 à 1922. C'est alors qu'il vint à Ottawa. Il accomplit de si bonne besogne en qualité de secrétaire de la Conférence fédérale-provinciale de 1927 que le premier ministre de l'époque, le très honorable William Lyon Mackenzie King le prit à ses côtés comme secrétaire. M. Moyer demeura à ce poste fort longtemps. Il fut nommé greffier du Sénat en 1938. Il a fait un travail magnifique et je crois que nous serions tous très heureux de lui conférer le titre de fonctionnaire honoraire du Sénat. La chose s'est déjà faite en 1939 quand M. Blount a quitté le poste de greffier du Sénat. Sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyée par le très honorable sénateur Meighen, M. Blount a été nommé fonctionnaire honoraire du Sénat. Je crois que nous serions tous heureux de voir cette coutume se perpétuer aujourd'hui et, avec l'assentiment du Sénat et l'appui de l'honorable chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), je propose:

Que M. L. Clare Moyer, D.S.O., C.R., B.A., ancien greffier du Sénat, étant donné ses longs et loyaux services, demeure au Sénat en qualité de fonctionnaire honoraire, qu'il y ait accès et qu'il ait sa place à la table à l'occasion de cérémonies.

Des voix: Bravo!

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, en joignant à celles de l'honorable chef du Gouvernement mes félicitations à M. MacNeill à l'occasion de sa nomination comme greffier du Sénat, je regrette que nous le perdions comme légiste. Je me demande comment nous pourrions trouver un nouveau légiste possédant la compétence, l'expérience et la délicatesse de M. MacNeill.

L'honorable M. Euler: Et sa belle mine!

L'honorable M. Haig: La seule chose qui me console c'est que chaque fois que j'ai exprimé au sujet d'un projet de loi un avis contraire à celui de M. MacNeill, ma cause était perdue d'avance et je m'en rendais compte. (*Exclamations!*)

Les meilleurs vœux de tous ses confrères du Barreau accompagnent M. MacNeill à son nouveau poste. Je ne connais aucun avocat au Canada,—et j'ai eu l'avantage d'en connaître un grand nombre à l'occasion des divers congrès d'associations du Barreau,—